

COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU PUY-DE-DÔME



Compte-rendu de la réunion de comité directeur du 11 décembre 2006

Membres du CDE présents : MM. Jean-Claude BESSON, Boris PENET, Guy PITIOT, Philippe POURSIN, Me Noëlle RUDEL

Membres excusés: M. Jean-Pierre CAROFF, Mmes Denise DUREISSEIX, Christine JAMOT, Me

METAIS

Membre absent : M. Gérard DULIN

Invités: Me Michel BELLANGER, Mme Véronique LAPEYRE, Me Alain LARTIGUE

STAGE DE PERFECTIONNEMENT

Date : du mercredi 14 au vendredi 16 février 2007

Lieu : Institution St-Alyre Catégories pupilles et benjamins

Pas de sélection

Quotas par club calculés en fonction du nombre de licenciés et du nombre de tireurs classés (voir en annexe). Si le quota d'un club n'est pas atteint à la date limite d'inscription, on fait appel à des remplaçants dans d'autres clubs.

Coût inchangé: 46 €

Encadrement : Maîtres Bellanger, Lartigue et Rudel et le moniteur Mickaël Espèche.

Matériel : il sera retiré par les maîtres Lartigue et Rudel.

Date limite des inscriptions fixée au 25/01/2007.

PERFECT'63

Bilan du 1^{er} rassemblement le 25/11/2006 à Orcet

Le nombre maximum de participants était fixé à 20.

Afin de tenir compte des éventuelles absences, 25 inscriptions ont été prises. Et finalement il y a eu... 20 présents.

L'encadrement était assuré par les maîtres Bellanger et Rudel et le moniteur Mickaël Espèche auxquels s'est joint Me Lartigue.

Quand on établissait une sélection, tous les tireurs ne venaient pas et on se retrouvait avec un effectif réduit.

Maintenant que les inscriptions sont libres (mais limitées) il n'y a pas de places pour tout le monde : les clubs de Chamalières, Clermont et Issoire ayant tardé à envoyer des inscriptions, n'ont pas pu inscrire de tireurs.

Prochain rassemblement le 20/01/2007 à Cournon

Comme pour le stage, on met en place des quotas par club calculés en fonction du nombre de licenciés et du nombre de tireurs classés (voir en annexe). Si le quota d'un club n'est pas atteint à la date limite d'inscription, on fait appel à des remplaçants dans d'autres clubs.

Date limite des inscriptions *par les clubs* fixée au 13/01/2007.

Siège social et correspondance :

Maison des Associations - 11 rue des Saulées - 63400 CHAMALIERES **Courriel** : escrime63@ifrance.com - **Site internet** : http://escrime63.free.fr

DEPLACEMENTS COLLECTIFS SUR LA ZONE

Tournoi de zone (Z1) du 03/12/2006

- Fleuret à La Garde (83)

Clermont et Chamalières : déplacement en minibus.

Champeix, Issoire et Mozac : déplacement individuel ou non-participation

- Epée à Lyon et Sabre à Aurillac

Déplacements individuels moins éloignés.

Tournoi de zone (Z2) du 11/02/2007

Fleuret à La Garde (83), Epée à Aix-en-Provence (13) et Sabre à Salon-de-Provence (13) Un déplacement en cars (un pour le fleuret, l'autre pour l'épée et le sabre) peut être envisagé.

LOCAL ET MATERIEL

Local

- Nettoyage et rangement effectués par Ma Métais, MM. Penet, Pitiot et Poursin.
- Mise en place de palettes pour isoler les pistes du sol

Le CDOS a changé d'adresse à compter du 15 novembre 2006 :

Centre d'Affaires Auvergne 15 bis, rue du Pré-la-Reine 63000 CLERMONT FERRAND

J'ai visité les locaux disponibles qui auraient pu nous être confiés.

- local de stockage de matériel : celui-ci n'est pas adapté à notre usage, pas d'accès direct de l'extérieur, il faut emprunter des couloirs, un escalier et stationner le véhicule dans la rue (sans avoir l'assurance de trouver une place devant l'entrée de l'immeuble)
- un local de bureau : celui-ci étant aveugle, il ne peut pas être utilisé par un salarié qui travaillerait en permanence dans ce lieu. Il peut être utilisé « en dépannage » pour faire des travaux de bureautique, y installer un petit meuble pour les archives, la documentation,... par un salarié, un membre du CD ou d'un club ne disposant pas d'outil informatique... Il n'y a pas de loyer, mais partage des charges estimé pour démarrer à 32€.

Le président du CDOS vient de me faire savoir qu'il va mettre à disposition des CD du matériel informatique avec une connexion internet, une photocopieuse,...

Son personnel pourra également effectué des travaux de secrétariat moyennant une participation financière.

<u>Matériel</u>

- Les 20 kits « Premières Touches » commandés ont été livrés ainsi que 5 kits supplémentaires issus d'un lot partagé avec la Ligue. Jusqu'à nouvel ordre, comme les autres tenues, ces kits seront mis à disposition de Maître Lartigue pour les initiations scolaires qu'il effectue dans le Puy-de-Dôme.
- Inventaire (au local, chez Me Lartigue, dans les clubs...)
- ① Les tenues, fleurets mis à disposition de Maître Lartigue a fait l'objet d'un nouveau marquage. Chaque pièce est numéroté avec ses caractéristiques (taille, label CE, etc...). Lors de cette opération, j'ai trouvé du matériel qui ne nous appartenait pas (Cham., Cl-Fd, USEP). Ce matériel a été rendu à leur propriétaire ou mis de côté.

Des masques et des tenues ne répondent plus aux normes de sécurité. Ils ne sont donc plus inclus dans l'inventaire.

Je demande donc à Maître Lartigue de ne plus les utiliser dans des activités qu'il organise dans le département. Pour le reste c'est de sa responsabilité.

② Me Métais a du réparer de nombreux kits au sol . Ceux-ci seront maintenant délivrés dans des sacs contenant un kit complet (câbles, élastiques et boucles). Tout kit, remis en bon état, qui tombe en panne devra être réparé par les utilisateurs avant de les rendre au CDE et cette panne signalée.

Tout matériel (notamment les rampes) qui tombe en panne, ou qui sera détérioré accidentellement, doit être systématiquement signalé afin d'effectuer (ou faire effectuer) les réparations nécessaires et d'éviter une rupture de fourniture aux futurs utilisateurs et d'éviter qu'ils soient en difficulté pour l'organisation de leurs compétitions.

PROJET DE CREATION D'EMPLOI

J'avais rendez-vous le 6 décembre avec Chrystelle Ducornait, du C.R.I.B. pour avoir les premières informations sur la marche à suivre, mais j'ai eu un empêchement. Un autre rendez-vous sera pris début janvier.

M. Besson suggère qu'avant toute chose une questionnaire soit adressé aux clubs pour les interroger sur ce qu'ils attendent de cet emploi pour leurs clubs et pour le CDE.

QUESTIONS DIVERSES

C.D.O.S.

① Sport Jeunes

Pas de cession pendant les vacances de Noël

Fourniture du matériel :

Faut-il faire payer une location au CDOS ? ou doit-on considérer qu'il s'agit d'une action de promotion (sur le territoire d'une commune siège d'un club) ? et à ce titre laisser la gratuité. Le comité directeur se prononce pour le paiement d'une location.**

2 Assemblée Générale

Des élections partielles vont avoir lieu.

Appel à candidature (une seule pour éviter que les voix se dispersent) pour que l'escrime soit de nouveau représentée.

③ Prochaines Formations

Convention Collective Nationale du Sport (CDOS et CROS)

Boris PENET Président Guy PITIOT Trésorier

^{**} Le CDOS n'ayant pas été informé de cette décision pour les vacances d'hiver (février), elle sera applicable à partir des vacances de printemps (avril).

CALCUL DES QUOTAS PAR CLUB

Nombre de tireurs classés au 11/12

CLUB	PUPILLETTES	PUPILLES	BENJAMINES	BENJAMINS	TOTAL
CHAMALIERES	2	5	3	7	17
MOZAC	2	5	1	6	14
CLERMONT-FD	0	1	3	5	9
CHAMPEIX	0	1	2	4	7
ORCET	1	3	1	2	7
COURNON	0	0	0	3	3
ISSOIRE	0	1	0	2	3
BILLOM	0	0	0	0	0
TOTAL	5	16	10	29	60

Nombre de licenciés au 08/12

CLUB	PUPILLETTES	PUPILLES	BENJAMINES	BENJAMINS	TOTAL
CLERMONT-FD	5	9	2	5	21
COURNON	3	6	1	11	21
CHAMALIERES	2	6	3	8	19
CHAMPEIX	9	7	0	3	19
MOZAC	1	9	1	7	18
ISSOIRE	3	5	0	6	14
ORCET	2	3	1	5	11
BILLOM	0	0	0	0	0
TOTAL	25	45	8	45	123

Ratio pour le STAGE DEPARTEMENTAL

CLUB	Classés	Licenciés	TOTAL	QUOTA
BILLOM	0	0	0	0 ==> 0
CHAMALIERES	17	19	0,89	7,72 ==> 8
CHAMPEIX	7	19	0,37	3,21 ==> 3
CLERMONT-FD	9	21	0,43	3,73 ==> 4
COURNON	3	21	0,14	1,21 ==> 1
ISSOIRE	3	14	0,21	1,82 ==> 2
MOZAC	14	18	0,78	6,76 ==> 7
ORCET	7	11	0,64	5,55 ==> 6
TOTAL	60	123	3,46	30

Ratio pour le 2^{ème} PERFECT'63

CLUB	Classés	Licenciés	TOTAL	QUOTA
BILLOM	0	0	0	0 ==> 0
CHAMALIERES	17	19	0,89	5,14 ==> 5
CHAMPEIX	7	19	0,37	2,14 ==> 2
CLERMONT-FD	9	21	0,43	2,49 ==> 2
COURNON	3	21	0,14	0,81 ==> 1
ISSOIRE	3	14	0,21	1,21 ==> 1
MOZAC	14	18	0,78	4,51 ==> 5
ORCET	7	11	0,64	3,70 ==> 4
TOTAL	60	123	3,46	20